

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE

89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 mai 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 13 mai 2015 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h09, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme Isabelle THIESSON (excusée, pouvoir de vote à Mme Fried), M. François CERCLAYES (excusé, pouvoir de vote à M. Chauvot), M. Lucien AYMOUNIN (excusé, pouvoir de vote à M. Charlot), Mme Chrystelle CERCLAYES (excusée, pouvoir de vote à Mme Savourat)

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARDEAU.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h09 et informe le Conseil Municipal des démissions de MM.SAVOURAT Alain et Daniel GLOTIN pour raisons personnelles.

La Secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté par 16 voix et une abstention.

Ordre du Jour :

Monsieur le Maire annonce le retrait de l'ordre du jour des points « Plan de désherbage » suite à un projet de loi qui reporterait de 2020 à 2025 l'application des nouvelles normes de désherbage et « Promotion interne des agents » dans l'attente de précisions.

Propriété 6 rue Chiffot : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déclarer la propriété du 6 rue Chiffot en état d'abandon manifeste et autorise M. le Maire à engager la procédure simplifiée d'acquisition publique.

AICPYS –Nouveaux tarifs au 1^{er} avril 2015 : Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} avril 2015 et autorise M. le Maire à signer l'avenant.

Subventions aux Associations Année 2015 : Après avoir décidé, à l'unanimité, qu'il ne serait pas attribuer de subventions aux associations n'ayant pas leur siège social à Thorigny, le Conseil Municipal, après intervention de Mme MAHTAL demandant des explications sur celle attribuée à l'A.C.O et rappelle que d'autres associations comme le Trèfle de l'Oreuse et Fleurigny Animations oeuvrent également pour les enfants et ne voient pas leur subvention augmenter, attribue les subventions suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| - Association des Cadets de l'Oreuse | 2 500€ (3 contre- 1 abstention) |
| - Attelages et Cavaliers | 150€ (unanimité) |
| - Club des Aînés : | 900€ (unanimité) |
| - Comité Fêtes Loisirs Culture | 270€ (1 abstention)) |
| - Ecurie du Pré de la Fête | 150€ (unanimité) |
| - Les Elfes de l'Oreuse | 600€ (unanimité) |
| - Événementiel | 150€ (unanimité) |

- Fleurigny Animations	150€ (unanimité)
- La Fraternelle	150€ (1 abstention)
- La Boule de l'Oreuse	150€ (1 abstention)
- La Clef des Champs	150€ (unanimité)
- Loisirs et Sports de la Vallée de l'Oreuse	150€ (unanimité)
- L'Oreuse en marche	150€ (unanimité)
- SITCH	150€ (unanimité)
- Tennis Club	150€ (unanimité)
- Le Trèfle de l'Oreuse	150€ (unanimité)
- Amicale des Pompiers	400€ (unanimité)

Le Conseil propose, pour 2016, que si les associations ne participent pas aux NAP ou au Téléthon, les subventions soient diminuées voire supprimées.

Annulation des titres Usages 2011 à 2013 M.Jouenne Assane : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les titres relatifs aux usages 2011 à 2013 adressés à M.Jouenne Assane en raison de la vente de sa maison en janvier 2011.

Annulation charges chauffage M.Lapôte Thierry : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les charges de chauffage imputées à M. Lapôte Thierry, locataire d'un appartement au 31 rue de la Division Leclerc à compter du 1^{er} mars 2015 en raison d'une panne de chaudière.

Création d'un emploi de vacataire : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée un emploi de vacataire à compter du 15 mai 2015 et fixe la rémunération à 15€ brut/vacation pour des interventions ponctuelles rémunérées à la vacation et après service fait.

Interventions des Conseillers :

M.Goncalves : demande si les bilans d'état des stations ont été faits.

Monsieur le Maire lui répond que oui, que celui de celle de Thorigny est bon mais que celui de celle de Vallières est plus compliqué.

Mme Mahtal : relate une conversation qu'elle a eue avec une personne participant aux NAP et qui souhaiterait également participer aux sorties scolaires. Mme Savourat lui répond que cette personne doit s'adresser à la directrice de l'école.

La séance est levée à 20h47.

Le Maire,

Pierrick BARDEAU

